

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 25 juin 2026 à 18h00

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h00. Il remercie la Commune de Gilly pour son accueil. Il salue également Mme Maud Bauduret, cheffe de service et Mme Catherine Dubois-Pelerin, secrétaire de notre association. Il salue également la présence de M. Lambert, de la société CSD Ingénieurs SA, qui fera une petite présentation du préavis 4/2026, concernant la station de Champ-Jaillet.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026
3. Communications du bureau
4. Communications du CODIR
5. Préavis N° 3/2026 relatif aux comptes 2025
6. Préavis n° 4/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 325'480.45 TTC pour la réalisation d'essais pilote pour la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet
7. Préavis n° 5/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 251'365.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau des sources de la Bosse et du Tourex au Chemin de la Combe des Vaux à Gilly
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Olivia Guyot Unger, Isabelle Gachet, MM. Philippe Parmelin, Luc Pellet, Martial Besson

Suppléants :

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Cédric Chabloz, Daniel Bovy, Sébastien Miaz, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Rodolphe Balmer, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner

Suppléants : MM. Olivier Croutaz, Pierre Wavre, Raphaël Parmelin, Gregory Autier, Pierre-Yves Bassin, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mmes Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Claude-Olivier Rosset, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Jean-Christophe Birchler, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : Mme Mireille Aguirre, MM. Olivier Dumuid, Régis Widmer, Kurt Muller, Andreas Meyer, Didier Blanchard

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet, Natacha Jaquier, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter

Délégation variable : MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Robin Mani, Gérald Groux, Xavier Paternot

Suppléants : M. Tanguy Rolaz

Comité de direction : M. Jörg Dreier

Absents :

Délégation fixe : Mme Cécile Rod

Suppléants : M. Patrick Vonnez

Délégation variable :

Suppléants : Mme Coralie Pache

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2026 est approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions.

3. Communications du bureau

M. Luc Pellet rappelle que la séance d'assermentation des membres du Conseil intercommunal se déroulera le lundi 29 juin à 20h00, à Bursins. Il demande aux Communes qui ne l'auraient pas encore fait de communiquer la liste des délégués au secrétariat. Il rappelle encore aux présidents des commissions permanentes de bien vouloir communiquer les listes de présence des diverses séances de commission au secrétariat, afin de permettre le paiement des jetons de présence.

4. Communications du CODIR

M. François Delafoge signale qu'en ce qui concerne la présence de 1,2,4-triazole dans les eaux du Léman, suite à notre rencontre avec des représentants politiques le 22 avril à Rolle, une résolution a été déposée par l'ensemble des groupes politiques du Grand Conseil. Les dépositaires demandent au Conseil d'Etat d'organiser une table-ronde réunissant les autorités fédérales, des représentants de Genève, Vaud et Valais, la commission internationale pour la protection des eaux du Léman, ainsi que les comités des réseaux de distribution d'eau potable accompagnés de leur chef de service respectif. Le but est d'informer les parties sur les solutions permettant une mise en conformité de l'eau potable fixée par la législation fédérale. Il s'agira également de pointer les financements qui pourraient être mis à disposition pour adapter les infrastructures concernées. La réunion devrait enfin préciser les actions à entreprendre pour demander une compensation au Canton du Valais et à l'entreprise Syngenta, responsable de la pollution, selon le principe du pollueur-payeur. La multinationale ayant fait recours contre la trentaine de communes vaudoises engagées dans des démarches administratives après la découverte de cette pollution, il est impératif que les droits des collectivités publiques soient défendus au-delà des frontières valaisannes et que les intérêts de la population soient garantis. En ce sens, le Canton du Valais a une responsabilité massive aujourd'hui, puisque c'est lui qui se prononcera sur ce recours.

M. François Delafoge communique encore concernant la présence des métabolites du chlorothalonil dans les eaux de source. Le recours de Syngenta Agro SA a été rejeté par le Tribunal administratif fédéral, la multinationale doit retirer du marché avec effet immédiat le produit phytosanitaire Bravo 500 sans délai d'écoulement des stocks. En conclusion, les mesures visant à rétablir la conformité légale de l'eau distribuée, ainsi que les délais de mise en œuvre annoncés demeurent valables. En ce qui concerne notre service des eaux, les sources contaminées par le chlorothalonil ont été mises hors services suite à l'annonce de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

5. Préavis N° 3/2026 relatif à aux comptes 2025

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Christian Hay donne lecture des conclusions de la Commission de gestion.

M. Christian Hay signale que la Commission de gestion est étonnée en bien de la transparence des rapports qui ont été établis. Il souhaite que l'année prochaine le rapport de gestion inclue le problème des PFAS et autres pollutions avec non seulement les valeurs observées, mais aussi les valeurs de référence. M. Luc Pellet précise que les informations demandées feront plutôt partie du rapport d'activité et non pas du rapport de gestion.

M. Rolf Keller rejoint l'avis de M. Christian Hay au sujet du rapport d'activités qu'il estime très lisible et très imagé. Il souhaiterait avoir la consommation en m³ par habitant. M. François Delafoge donne la consommation en m³ par habitant par commune.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 3/2026 relatif aux comptes 2025
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés, soit :
 - o Le bilan au 31.12.2025
 - o Le compte de fonctionnement au 31.12.2025
 - de donner décharge au Comité de direction, à la Boursière et à la Commission de gestion pour l'exercice 2025
 - d'accepter le Rapport de gestion du Comité de Direction pour l'année 2025

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2026.

6. Préavis N° 4/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 325'480.45 TTC pour la réalisation d'essais pilote pour la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances et lit les considérations du rapport.

M. Cédric Chabloy donne lecture des conclusions de la Commission technique et lit les remarques du rapport.

M. Lambert, de la société CSD Ingénieurs SA, donne une présentation courte, une vision globale du projet. La station de Champ-Jaillet date de 1996. Elle est en bon état, mais quand même vieillissante. Les productions d'eau diminuent. Les objectifs de cet avant-projet sont de définir la filière de traitement, de garantir la conformité des exigences sanitaires pour aujourd'hui comme pour demain. On s'est projeté pour produire jusqu'en 2050, voire 2060. Il s'agit d'essais semi-industriels. L'idée est de valider des filières de traitement à l'échelle semi-industrielle et confirmer le dimensionnement biologique. En parallèle, on fait une grosse campagne sur l'eau brute, afin de regarder tous les paramètres. L'eau est de très bonne qualité, il y a très peu de turbidité, pratiquement pas de métaux, mais il y a du triazole, un peu de metformine et un des PFAS. Cette étude est effectuée pour les 30 prochaines années. On a également regardé les besoins en eau à l'horizon 2050. Ceux-ci seront environs 50 à 60 % plus élevés qu'aujourd'hui. La grande spécificité de la station de Champ-Jaillet est qu'elle est enterrée. La future filière devra être logée dans la même enceinte que l'actuelle. La future filière de traitement devra être multi barrières, à savoir qu'elle devra pouvoir piéger tous les micropolluants que nous pourrions avoir. Ce pilote est effectué pour consolider la filière à l'échelle semi-industrielle. Cela permet de dimensionner au plus juste la taille de l'usine et une estimation solide des coûts. Les essais pilotes dureront 6 mois, un mois d'installation, 4 mois d'essai et un mois de démantèlement. Il y a également un groupe d'experts issu de divers services de distribution d'eau. L'appel d'offres a été effectué. Le prix consiste en une indemnité plus basse que le coût réel des entreprises. On a eu trois réponses. Si le préavis est accepté, le démarrage des essais pilotes se fera en août.

M. Rolf Keller demande confirmation qu'il s'agit bien uniquement l'eau du lac qui arrive à Champ-Jaillet. C'est bien le cas. Il demande également quel est le besoin de faire cet essai pilote ; pourquoi ne peut-on pas réutiliser les données d'autres usines. M. Lambert répond que toutes les eaux ne sont pas égales. La matrice de l'eau n'est pas pareille partout. De plus, il y a peu de projets d'usines d'eau

potable. Autour du Léman il y a un seul projet, celui de St-Sulpice, qui n'est même pas commencé. On a déjà fait un premier écrémage pour trouver la filière la plus appropriée. Il s'agit de réduire l'incertitude de départ pour réduire les surcoûts par la suite. Cela permettra aussi de dimensionner au plus juste notre usine, afin d'avoir le moins de surprises possibles dans sa construction.

M. Cédric Panchaud demande des précisions sur la réponse donnée à M. Rolf Keller. Il a été dit que l'eau du lac n'est pas la même partout et que les polluants ne sont pas les mêmes. M. Lambert répond que c'est un peu plus fin que cela. Pour prendre l'exemple du COD, à un endroit il peut être à 1,1 et à un autre à 1,8, ce qui fait que ce n'est pas la même filière de traitement. L'eau du lac n'est pas pareille suivant la profondeur à laquelle on la prend. M. Cédric Panchaud demande confirmation que la densité des polluants n'est pas forcément la même et qu'on est en train d'essayer de mettre en place une usine de traitement pour les 30 prochaines années sur la base de ce que l'on va voir maintenant dans l'eau, mais qui est voué à évoluer. M. Lambert répond que tout ne change pas.

M. Hans-Peter Brunner s'étonne que les trois sociétés qui ont soumissionné pour les essais pilote sont les trois à 125'000 francs près. M. Lambert explique que le prix a été fixé volontairement inférieur, afin de permettre une comparaison. Le but de ces essais pilote est d'avoir quelque chose au meilleur prix, le plus utile possible. M. Hans-Peter Brunner demande pour quelle raison le SIDERE doit être précurseur. Mme Maud Bauduret répond que le renouvellement de la station de filtration rend ces essais pilote nécessaires. Une séance a eu lieu hier à Lausanne avec tous les distributeurs romands. Une convention a été mise en place pour l'action en justice et une convention pour la collaboration technique sur les recherches est en préparation, ce qui permettra d'entrer dans les négociations à long terme. M. Lambert précise que le processus est très long, c'est pourquoi il ne faut pas perdre de temps, car Champ-Jaillet est à la fin de sa vie. Cela permettra d'investir au plus juste. 500'000 francs est un montant qui représente environ 2% de l'investissement final.

M. Christian Hay craint que le plafond d'endettement soit insuffisant. Il déplore que des réserves n'aient pas été faites avant. Il pense que l'eau potable n'est pas le seul domaine touché, l'épuration nous réserve le même type de problème dans pas longtemps. La population veut de l'eau consommable, il trouve donc l'approche prudente, il est partisan du projet. M. Luc Pellet estime également que le SIDERE a des devoirs envers la population.

Mme Margareth Ruchti signale que ce sont des procédures légales qui vont prendre des années et nous ne pouvons pas attendre le feu vert de prise en charge des frais en lien direct avec le triazole avant d'effectuer ces travaux.

M. Daniel Bovy a vu une émission télévisée qui mentionne que dans 10 ans, il y aura de nouvelles normes, de nouveaux polluants, c'est la raison pour laquelle il faut garder la place dans les stations pour les futures filtrations. Il demande si ce point est pris en considération pour la station de Champ-Jaillet. M. Lambert répond que l'on fera au mieux, à voir aussi s'il y a possibilité d'extension sur une parcelle.

M. Alain Fillettaz rappelle que la station de Champ-Jaillet devrait donner 7200 l./min. Actuellement elle en donne 6000. La consommation d'eau va augmenter dans un avenir très proche. La station devra passer à 12000 l./min. L'amortissement sera fait avec le prix de l'eau.

M. Rolf Keller remercie l'assemblée pour les différentes interventions et informations. Il comprend le degré d'urgence à ne pas s'immobiliser. Cela n'empêche pas de discuter avec St-Sulpice et voir s'il y a des options pour partager certains frais. Ce projet-pilote évitera les surcoûts, c'est pourquoi il le soutient.

M. Daniel Bovy fait remarquer qu'au vu des projets immobiliers sur Rolle, le nombre d'habitants, donc de consommateurs, va sensiblement augmenter.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 4/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 325'480.45 TTC pour la réalisation d'essais pilote pour la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 325'480.45 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 325'480.45 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou à financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 mars 2026.

7. Préavis n° 5/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 251'365.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau des sources de la Bosse et du Tourex au Chemin de la Combe des Vaux à Gilly

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Jacques Tschudin donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 5/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 251'365.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau des sources de la Bosse et du Tourex au Chemin de la Combe des Vaux à Gilly
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 251'365.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 251'365.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou à financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 19 mars 2026.

8. Divers et propositions individuelles

- M. Christian Hay mentionne que le CODIR a expliqué que le legs de cette législature pour les suivants est un état plutôt très bon du réseau du SIDERE. Pendant les premières périodes, on a beaucoup investi dans l'entretien. Il espère que le remplacement de la station de filtrage de Champ-

Jaillet est entré dans les réflexions du CODIR sur les coûts futurs. Cela va se répercuter sur le consommateur.

- M. Cédric Panchaud a lu un article parlant d'une station de pompage qui avait mis un nouveau système en place qui permettait, par un renvoi d'eau à pression, d'enlever les larves des moules quagga. Il demande ce qu'il en est dans notre réseau. M. François Delafoge répond qu'on ne peut pas utiliser ce système, nos conduites étant trop longues pour cela. On chlore la crépine et cela tue les larves. On peut dire que le problème est résolu.
- M. Daniel Bovy demande si l'on ne pourrait pas changer le règlement, afin que les entreprises d'assainissement ne puissent pas prélever l'eau des bornes hydrantes sans payer. M. François Delafoge répond que faire un règlement pour réglementer les entreprises s'avère difficile. Mais on va les sensibiliser. On ne peut pas prendre de l'eau comme ça, mais il faudrait une convention avec les entreprises.
- M. Christian Hay signale que la Commission de gestion a demandé d'étudier une solution au sujet de ces prélèvements, c'est une question de principe.
- Mme Margareth Ruchti signale qu'une discussion a été menée avec une entreprise. Les entreprises ont l'autorisation du SIDERE pour utiliser les bornes, mais elles devraient payer.

M. Luc Pellet remercie l'entier du Conseil intercommunal pour son engagement et pour la bonne tenue des débats. Il adresse un remerciement tout particulier à celles et ceux qui ne seront pas là lors de prochaine législature et félicite les nouveaux élus. Il signale que Mme Viviane Subri et M. François Delafoge quittent tous deux le Comité de direction et les remercie de la part du Conseil intercommunal.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h22.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand